

Allocations familiales—Loi

[Français]

M. Robichaud: Monsieur le Président, justement on nous propose un «paquet» et on ne nous propose pas le «paquet» tout d'un coup. On nous propose cela un morceau à la fois.

Et c'est justement là que je trouve que ce n'est pas très honnête parce qu'on parle d'un projet et qu'on dit: regardez, celui-ci n'est pas si pire que cela et on en a un autre qui s'en vient, qui va ramener ce qu'on est en train de mal faire présentement. Alors, on essaie en fait de vendre, on prend notre costume de renard pour vendre aux gens avec de belles paroles que ce qu'on fait maintenant ne les affectera pas sévèrement, il y a une autre chose qui s'en vient!

Lorsque mon collègue aussi me pose la question, la position du parti vis-à-vis du déficit maintenant, on n'a qu'une position, c'est qu'on ne combat pas le déficit, la dette, sur le dos des gens qui en ont le plus besoin, il y a d'autres façons de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminées.

● (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—a) Les pluies acides—La rencontre du premier ministre et du président des États-Unis. b) La nomination d'un envoyé canadien; l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp)—La construction navale—a) La compagnie Halifax Industries Limited. b) Les projets du gouvernement; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—a) La sécheresse de l'Ouest—L'aide du gouvernement. b) On demande que les indemnités soient versées directement aux agriculteurs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

**LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES
MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui que le nouveau gouvernement a prêté serment et c'est avec plaisir que j'interviens à cette occasion afin de débattre, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-70, tendant à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales, et l'amendement proposé. Ce projet de loi prévoit l'indexation des allocations familiales lorsque l'indice des prix à la consommation dépasse 3 p. 100. Il est regrettable

que l'opposition ait adopté cette stratégie. Plutôt que de participer à un débat raisonnable et nécessaire sur cette importante question, nos vis-à-vis ont décidé de présenter un amendement visant à retarder la deuxième lecture de six mois. Cela montre aux Canadiens que les libéraux ont relégué cette question au second plan, qu'ils refusent de participer au débat et qu'ils ne désirent que retirer des avantages politiques grâce à une campagne de peur et de désinformation. Bien entendu, comme toujours, les néo-démocrates se sont empressés de se joindre à eux.

Je sais maintenant que les partis d'opposition ne comprennent pas le simple fait qui a été énoncé très clairement par mon collègue du Manitoba, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et dont on doit absolument tenir compte dans tout débat sur n'importe quel programme social, soit qu'on ne saurait séparer les programmes et avantages sociaux des réalités économiques. Il y a enfin à Ottawa un gouvernement qui le comprend. La générosité des programmes sociaux dépend de la vigueur de l'économie nationale.

Tout en essayant de réparer les dommages causés à notre économie par l'ancien gouvernement libéral, nous devons nous assurer que les plus nécessiteux dans notre société bénéficient d'une plus grande proportion des avantages. En une année seulement, nous avons réussi à replacer l'économie du Canada sur le chemin de la relance. Il y a à l'heure actuelle 284,000 travailleurs de plus que l'année dernière au Canada. Le taux de chômage est toujours inacceptable, mais c'est un pas dans la bonne direction. Le taux d'inflation est stable et faible pour la première fois depuis bien des années. Les trois dernières années, la dette fédérale a augmenté à un taux de près de 25 p. 100, ce qui est près de trois fois le taux de croissance du PNB. Grâce à la politique financière actuelle, cette croissance devrait tomber à 17.7 p. 100 cette année et à 14.6 p. 100 en 1986-1987. Les mises en chantier ont augmenté au rythme annuel de 155,000 logements, ce qui représente une augmentation de 24 p. 100 par rapport aux deux trimestres précédents. Et ce n'est qu'un début.

Selon moi, aucun député n'ignore qu'il faut donner davantage aux Canadiens les plus défavorisés. C'est ce que nous essayons de faire, parallèlement à une saine relance économique et non en nous cachant la tête dans le sable comme le font les partis d'opposition. Le projet de loi C-70 est un bon début en vue d'améliorer les programmes sociaux au Canada. En même temps, nous devons examiner les autres mesures prévues par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour venir en aide aux Canadiens à faible revenu. On ne peut pas examiner le projet de loi C-70 hors de contexte.

Je demande à la Chambre de se reporter brièvement à la page 43 des documents budgétaires. Je veux rappeler certaines modifications prévues parce qu'elles revêtent une grande importance pour le débat sur le projet de loi C-70 et la modification qu'il renferme. A partir de l'année d'imposition 1986, le crédit d'impôt pour enfants payable au printemps 1987 augmentera de \$70 par enfant, passant de \$384 à \$454. Au cours de l'année d'imposition 1987, le crédit d'impôt pour enfants payable au printemps 1988 augmentera à nouveau de \$35, pour atteindre \$489. En même temps, la déduction pour enfants sera ramenée à \$560 par enfant âgé de moins de 18 ans